I y a deux ans, un physicien du CERN d'origine algérienne, devenait le client idéal de l'antiterrorisme à la française et de sa communication. Aujourd'hui, le chercheur dort toujours en prison, sans émouvoir un système qui en a vu d'autres.

Il s'apprête à entamer sa troisième année de prison. Ouvert le 8 octobre 2009, jour de son arrestation à Vienne dans l'Isère, le dossier d'Adlène Hicheur a peu évolué deux ans après. Un dossier vide ? "Noyé" répond Patrick Baudouin, son nouvel avocat, familier des affaires terroristes, qui étudie les 27 tomes de l'instruction depuis juin. Mis en examen après 92 heures de garde à vue pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste, Adlène Hicheur travaillait au CERN, l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire.

Franco-algérien, il a grandi en France et étudié dans les plus grandes universités européennes: Ecole Normale Supérieure de Lyon en master, Laboratoire Rutherfort Appleton pour son post-doctorat. Il est accusé d'avoir posté des messages sur des "forums islamistes" et échangé des messages privés avec un cadre d'Al Qaida au Maghreb Islamique (AQMI). La Direction Centrale du Renseignement Intérieur (DCRI) affirme qu'il s'agissait de Mustapha Debchi, un ingénieur en électronique arrêté en février 2011 par les autorités algériennes dans une vaste opération menée contre l'organisation islamiste.

A ce jour, aucun élément concret n'a été ajouté au dossier d'instruction par le service de contre-espionnage. Aucune adresse IP, rien qui permette de vérifier l'identité d'un mystérieux "Shadow Phoenix", connu aussi sous le nom "Eminence grise", derrière lequel se cacherait Mustapha Debchi, selon les dires de l'accusation.

La commission rogatoire adressée à l'Algérie au printemps 2010 n'a pas non plus donné de résultats. Une situation paradoxale, plus de six mois après l'arrestation de l'interlocuteur supposé d'Adlène Hicheur. "La coopération avec l'Algérie n'est pas très bonne en général, sauf quand des intérêts communs sont partagés ce qui est le cas ici selon l'accusation. Le dossier est présenté comme explosif" rappelle Me Baudouin.

Pièces à décharge

Le jour de l'interpellation, le 8 octobre, Adlène Hicheur s'apprêtait à partir en Algérie où il est né et a vécu jusqu'à l'âge d'un an. Comme le confirme son billet d'avion dont OWNI a pu consulter une copie, il avait pris un retour le 15 octobre. Une pièce saisie par la police qui ne figure pas dans son dossier selon son frère. Halim Hicheur. Ce jour-là, les agents de police font une autre découverte : 13 000 euros en liquide glissés dans sa valise. Une somme destinée à construire une maison en Algérie avec un cousin, raconte Halim. Le devis d'un maçon était rangé dans la même pochette que le billet d'avion, une pièce à décharge qui serait portée disparue, assure-t-il. La provenance de ces 13 000 euros est transparente, selon ses défenseurs. Me Clément Bectarte, également en charge de sa défense, affirme qu'il s'agit d'économies faites sur son salaire versé par le CERN.



Le CERN est situé à cheval entre la France et la Suisse.

Son interpellation est intervenue après une surveillance électronique prolongée. Le 9 novembre 2010, lors <u>d'une audience</u> devant la Cour de Cassation, les conditions qui ont présidé à son arrestation ont été détaillées. Dans son arrêt, la Cour confirme le rejet des requêtes en nullité de la garde à vue déposées devant la chambre de l'instruction, une position très courante dans les affaires terroristes. Les magistrats écrivent :

La nécessité de le placer en garde à vue a été révélée par les investigations antérieures conduites par les enquêteurs spécialisés et notamment les surveillances des réseaux électroniques.

Une information qui fait écho à ce qu'avançait <u>Le Figaro</u> le 23 novembre 2009, deux semaines après l'arrestation, dans un article très bavard sur l'enquête en cours. Les moyens de la lutte anti-terroriste sur Internet sont précisés, citations des membres des services de renseignement à l'appui :

La traque est conduite (...) à partir de motsclés, grâce à des logiciels spécialement conçus. En infiltrant également les forums de discussion, pour appâter les éventuels candidats à la guerre sainte.

Un cas rarissime

En plus d'être l'un des rares à être poursuivi pour activités terroristes sur Internet, Adlène Hicheur est le seul à avoir été arrêté dans cette affaire, le seul à être mis en examen dans une affaire d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste. Pour le moins incongru vues les charges retenues contre lui, relève son avocate Dominique Beyreuther qui le suit depuis le début. "Un cas rarissime" précise-t-elle. D'autant que le dossier n'a pas évolué depuis sa garde à vue alors qu'il est en détention provisoire depuis presque deux ans.



"Adlène Hicheur a coopéré avec la police et la justice pendant sa garde à vue" raconte Me Beyreuther. Il a reconnu avoir échangé des messages au printemps 2009 pendant sa convalescence suite à une hospitalisation. Quand son interlocuteur lui demande ce qu'il pense des attentats suicides, Adlène Hicheur répond qu'il n'y est pas favorable et parle d'attentats ciblés, contre Total par exemple ou le 27e bataillon de chasseur-alpins d'Annecy. Sans apporter plus de précisions de date ou de moyens mis en oeuvre. Pour Patrick Baudouin, ces propos, certes graves, ne traduisent aucun plan. Rien qui trahirait un passage à l'acte imminent, aucun "cadre pré-opérationnel" qui justifierait une arrestation. L'intention n'y est pas clairement exprimée. Me Baudouin conclut:





Les services ont agi de façon préventive.

Un propos en résonance avec ceux tenus par Bernard Squarcini, directeur de la DCRI, qui déclarait en septembre 2010 : "Notre dispositif [anti-terroriste] nous permet de pouvoir anticiper et de neutraliser préventivement des projets terroristes."

La lutte anti-terroriste française a été épinglée à plusieurs reprises par les organisations de défense des droits humains. Dans un rapport paru en 2008, l'ONG Human Rights Watch affirme:

La formule ouvertement extensive du délit d'association de malfaiteurs a conduit à des condamnations basées sur des preuves ténues ou sur de simples présomptions.

Deux ans après son arrestation, Adlène Hicheur est toujours en détention provisoire malgré les nombreux recours de remise en liberté déposés par ses avocats. Des refus motivés par des raisons générales : empêcher les reprises de contact, prévenir le renouvellement d'infraction. Tous les quatre mois au moins, il passe devant le juge d'instruction pour un nouvel interrogatoire. Le dernier, début juillet, a duré 20 minutes.

Crédits Photo FlickR CC by-nc-sa Su Morais / by-ncsa Pixelhunt // Wikimedia Commons CC by-sa Rama

Derniers articles publiés

par Jean-Paul Jouary

Claude Guéant estime que «toutes les civilisations ne se valent pas». Jean-Paul Jouary lui répond, avec philosophie.

par Nicolas Patte

i>TELE et OWNI lancent aujourd'hui le «Véritomètre», une application web permettant à tous de vérifier, au quotidien, la parole politique des candidats à la présidentielle. Le citoyen n'est pas condamné à assister, passif, au petit théâtre des batailles politiques. Il peut aussi participer.

par Andréa Fradin et Guillaume Ledit

Facebook est accusé par le Parti socialiste de favoriser le candidat Sarkozy en le conseillant pour sa campagne. Un coup de pouce dont ne bénéficient pas les autres partis. Et qui s'explique par les bonnes relations que l'Elysée et la firme américaine entretiennent de longue date.

Anne-Sophie Bordry, communication, Dominique de Villepin, Facebook, fleur pellerin, front de gauche, Jean-Luc Mélenchon, julien codorniou, Nicolas Princen, Nicolas Sarkozy, Partis en ligne, ps, storytelling, twitter, UMP

par Benoit Le Corre et Ophelia Noor

Emmaüs, créée par l'Abbé Pierre pour défendre les mallogés, ne fait pas que dans l'humanitaire. Propriétaire de 13 000 logements sociaux, sa filiale commerciale, Emmaüs SA Habitat, n'a rien à envier aux bailleurs privés. Hausses brutales des loyers, injonctions d'huissiers... OWNI a enquêté à Montreuil où Emmaüs demande l'expulsion de huit locataires.

par Lionel Maurel (Calimag)

Le droit des marques et le droit de la propriété ont menacé le dernier Superbowl. L'évènement sportif, sorte de plus gros support publicitaire au monde, est l'enjeu de batailles juridiques de plus en plus féroces. Sa retransmission a provoqué une avalanche de plaintes et de menaces de procès.





L'auteur



Des études en Relations Internationales, une spécialisation en Analyse des Conflits et Construction de la Paix et j'atterris à OWNI en février 2011. Entre temps, j'ai travaillé pour La Voix du Nord et fait des stages à Libéra-

tion, Le Monde 2, et à l'IFRI de Téhéran notamment.

En savoir +

Tags pour cet article:

, antiterrorisme, Bernard Squarcini, CERN, DCRI, e-jihad, terrorisme

Dans ce dossier



<u>> Pierre</u> <u>Alonso</u>

Il y a deux ans, un physicien du CERN d'origine algérienne,

devenait le client idéal de l'antiterrorisme à la française et de sa communication. Aujourd'hui, le chercheur dort toujours en prison, sans émouvoir un système qui en a vu d'autres.

> Pierre Alonso

Deux ans après son arrestation, le physicien Adlène Hicheur devrait demeurer en détention provisoire pour des faits de terrorisme qui restent à prouver. Ses proches pointent les lacunes d'un dossier ficelé par l'antiterrorisme français.

> Pierre Alonso

L'instruction du dossier antiterroriste du physicien Adlène Hicheur n'a pas été clôturée mardi. Nouvelle pièce au dossier, l'interrogatoire par la police algérienne de son complice présumé n'apporte rien, et révèle de nouvelles anomalies.

> Pierre Alonso

Le procureur a rendu son réquisitoire dans l'affaire Adlène Hicheur, ce physicien du Cern accusé d'activités terroristes. Son renvoi en correctionnelle paraît des plus probables, malgré un dossier truffé d'incohérences et de faiblesses.

Voir les autres dossiers

Du même auteur:

La Mercenary International Corporation recrute. Créée en 2008 par Emeric Lhuisset, un jeune artiste français, cette vraie-fausse société militaire interroge notre rapport à la sécurité. Une incursion fictionnelle et artistique dans le monde clos du mercenariat.

Le collectif informel Anonymous s'attaque à la fachosphère. En Allemagne, en France ou aux Etats-Unis, les hacktivistes piratent les sites d'extrême-droite, qui répliquent parfois en se réclamant de la même bannière.

Mana Neyestani, caricaturiste iranien, est l'auteur d'*Une métamorphose iranienne*, à paraître le 16 février. Un témoignage rare, qui raconte ses démêlés surréalistes avec la sécurité d'État en Iran, à l'intérieur d'une prison secrète. Un récit tout en graphisme et second degré. À cause d'un dessin mettant en scène un enfant et un cafard, il a dû quitter son pays. Pour s'installer en France où il vit depuis un an.

La semaine dernière, le chef du mouvement des Taliban au Pakistan aurait été tué par un drone américain qui survolait le pays, selon plusieurs sources sécuritaires. L'événement confirme la place prise par ces avions sans pilote armés, téléguidés à des milliers de kilomètres de



distance, pour mener des campagnes d'assassinats à très haute altitude.

Le Conseil d'Etat a tranché. Par une note interne, l'office en charge des réfugiés en France exigeait d'opposer des refus aux «doigts brûlés», les demandeurs dont les empreintes sont illisibles. La note a été suspendue par la plus haute juridiction administrative française, donnant raison aux associations de soutien.

Voir tous les articles

En une



Nicolas Patte

i>TELE et OWNI lancent aujourd'hui le «Véritomètre», une application web permettant à tous de vérifier, au [...]

Voir la une

Owni Éditions

Livres numériques, Applications...



Breves
Sur Facebook
Sur Twitter

Follow